

Le 5 septembre 2006

À une assemblée régulière du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs André Drolet, Robert Pilote et Yvon-Paul Morrissette, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire. Monsieur Laurent Habel est absent avec motivation.

Rés. 06-370 Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil
Procès-verbal municipal accepte le procès-verbal du 3 juillet 2006, tel que rédigé.
du 3-07-06

Rés. 06-371 Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil
Procès-verbal municipal accepte le procès-verbal du 24 juillet 2006, tel que rédigé.
du 24-07-06

Rés. 06-372 Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil
Procès-verbal municipal accepte le procès-verbal du 7 août 2006, tel que rédigé.
du 7-08-06

Rés. 06-373 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal
Comptes du autorise le paiement des dépenses du mois de d'août 2006, telles qu'énumérées à l'annexe
mois "A" du présent procès-verbal.

Rés. 06-374 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal
Comptes règl. paie les comptes suivants, relatifs au règlement d'emprunt #06-481 :
#05-481

658- Déneigement Daniel Lachance inc.	1 219,63\$
659- Réal Lachance	950,57

Rés. 06-375 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil
Comptes règl. municipal paie les comptes suivants, relatifs au règlement d'emprunt #06-500 :
#06-500

657- André Lachance Excavation Terrassement inc.	31 541,36\$
658- Déneigement Daniel Lachance inc.	23 181,61
659- Réal Lachance	1 342,90
660- Quincaillerie Normand Lachance inc.	3 291,90
661- Unibéton	1 540,60

Rés. 06-376 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal
Concours félicite les gagnants du concours « Village en fleurs » 2006 qui sont, dans les catégories
« Village en suivantes :
fleurs »

Commerces

Auberge Refuge du Faubourg, 1910 boul. les Neiges
- Abonnement d'un an à la revue Fleurs, Plantes et Jardins;

Résidences

Catégorie boîtes à fleurs

Madame Michèle Fournier, 11 rue de l'Église
- Un bon d'achat de 40 \$ dans un centre horticole

Catégorie rocaille (plate-bande)

- Madame Denise Lapointe et monsieur Roger Pelletier, 30 rue de la Cavée
- Un bon d'achat de 40 \$ dans un centre horticole

Catégorie découverte (participation, effort, lève-tôt)

Madame Nathalie Gagnon et monsieur René Marion, 2239 avenue Royale

- Abonnement + 25 \$ dans un centre horticole

Catégorie originalité (agencement, ensemble de l'œuvre)

Madame Parise Cormier et monsieur Marc-Denis Quintin, 81 rue du Sommet

- Abonnement + 75 \$ dans un centre horticole

Rés. 06-377 Répondant CMQ Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal nomme la responsable de l'urbanisme, madame Chantale Richard, comme personne-référence auprès de la Communauté métropolitaine de Québec pour l'accès sur l'intranet métropolitain à l'image satellite de notre territoire.

Rés. 06-378 Colloque ADMQ Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal inscrive le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, au colloque de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 21 et 22 septembre 2006 à Baie Ste-Catherine. Le coût d'inscription est de 140 \$ incluant le souper.

Rés. 06-379 Dîner hommage M. Charles Forbes Attendu que la Légion Royale Canadienne organise un dîner hommage en l'honneur de Sir Charles Forbes RMWO le 22 septembre 2006;

Attendu que monsieur Charles Forbes est un résidant de St-Ferréol-les-Neiges;

Attendu qu'il s'agit d'un souper protocolaire où la majorité des participants seront accompagnés;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal fasse paraître une demi page de publicité, au montant de 100 \$, dans le livre souvenir « Dîner Hommage à Sir Charles Forbes RMWO » et défraie le coût du souper du maire, monsieur Germain Tremblay, et de sa conjointe, au coût de 60 \$ chacun, pour assister à ce dîner.

Rés. 06-380 Renouvellement adhésion Société d'histoire Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal renouvelle l'adhésion de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges comme membre de la Société du patrimoine et d'histoire de la Côte-de-Beaupré pour une période de deux (2) ans au coût de 30 \$.

Rés. 06-381 Félicitations M. Jean-Guy Huot Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal félicite monsieur Jean-Guy Huot pour le travail accompli au sein de la Corporation de développement de St-Ferréol-les-Neiges (CODEF) depuis plus de 20 ans à titre d'administrateur et depuis plus de 10 ans à titre de président du conseil d'administration de cet organisme.

- Rés. 06-382
Entente Ville de Beaupré Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la proposition de service pour le remplissage et l'inspection de cylindres d'air respirable pour appareil autonome de la Ville de Beaupré et autorise le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à signer ladite entente.
- Rés. 06-383
Renouvellement revue Firefighter Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal renouvelle son abonnement, pour un (1) an, à la revue Firefighter, au coût de 34,82\$.
- Rés. 06-384
Formation ADMQ Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal inscrive le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à la formation « Fiscalité agricole et périmètre comptable » dispensée par l'Association des directeur municipaux du Québec, le 23 novembre 2006 à Québec. Le coût d'inscription est de 170,92\$.
- Rés. 06-385
Permis PIIA Martin Bergeron Attendu la demande de permis numéro 2006-3-176 pour la construction d'une verrière au 210 rue du Boisé;
- Attendu que la demande de permis doit respecter les dispositions du règlement de zonage;
- Attendu que la zone RA/AA4 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- Attendu que la demande de permis soumise rencontre les objectifs et les critères du règlement;
- Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à monsieur Martin Bergeron le permis de construction demandé pour la construction d'une verrière au 210 rue du Boisé, selon les plans soumis.
- Rés. 06-386
Permis PIIA Claude Provencher Attendu la demande de permis numéro 2006-5-177 pour la construction d'un cabanon au 68 rue de la Tourbe;
- Attendu que la demande de permis doit respecter les dispositions du règlement de zonage;
- Attendu que la zone CR1 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement;
- Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrisette et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à monsieur Claude Provencher le permis de construction demandé pour la construction d'un cabanon au 68 rue de la Tourbe, conditionnellement à ce que le revêtement soit remplacé pour être identique à la résidence, soit du canexel de couleur

rouge, ou que le revêtement actuel en PVC soit peinturé de la même couleur que la maison afin de mieux s'intégrer et de créer un ensemble plus harmonieux.

Rés. 06-387
Permis PIIA
Alain
Beaulieu

Attendu la demande de permis numéro 2006-2-178 pour la construction d'un cabanon et d'un abri pour spa au 95 rue des Sources;

Attendu que la demande de permis respecte les dispositions du règlement de zonage;

Attendu que la zone RA/AA2 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à monsieur Alain Beaulieu le permis de construction demandé pour la construction d'un cabanon et d'un abri pour spa au 95 rue des Sources, selon les plans soumis.

Rés. 06-388
Permis PIIA
Marthe
Gilbert

Attendu la demande de permis 2006-3-180 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 15 rue du Boisé;

Attendu que la demande de permis doit respecter les dispositions du règlement de zonage;

Attendu que la zone RA/AA3 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à madame Marthe Gilbert le permis de construction demandé pour une résidence unifamiliale isolée au 15 rue du Boisé, selon les plans soumis. Il est toutefois exigé que la politique de plantation et d'abattage d'arbres soit respectée et que le plan d'implantation final soit préalablement déposé.

Rés. 06-389
Permis PIIA
Michel
Beauchemin

Attendu la demande de permis numéro 2006-5-181 pour l'agrandissement de la résidence unifamiliale jumelée au 139 rue du Blé;

Attendu que la demande de permis doit respecter les dispositions du règlement de zonage;

Attendu que la zone CR1 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que l'agrandissement du jumelé voisin est déjà existant;

Attendu que l'agrandissement proposé vient rejoindre la volumétrie du jumelé voisin;

Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à monsieur Michel Beauchemin le permis de construction demandé pour l'agrandissement de sa résidence jumelée au 139 rue du Blé, à la condition qu'une demande de dérogation mineure soit déposée puisque la marge de recul avant serait de 7,76 mètres plutôt que 8 mètres.

- Rés. 06-390 Attendu la demande de permis numéro 2006-3-182 pour la construction d'une
Permis PIIA unifamiliale isolée au 90 rue du Boisé;
Pierre
Chartrand Attendu que les plans de construction finaux et le plan d'implantation devront respecter
les dispositions du règlement de zonage;
Attendu que la zone RA/AA4 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et
d'intégration architecturale;

Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à monsieur Pierre Chartrand le permis de construction demandé pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 90 rue du Boisé, conditionnellement à l'acceptation des plans de construction et d'implantation. Il est toutefois exigé que la politique de plantation et d'abattage d'arbres soit respectée.

- Rés. 06-391 Attendu la demande de permis numéro 2006-3-183 pour la construction d'un cabanon au
Permis PIIA 20 rue du Boisé;
Gilles Fillion Attendu que la demande de permis respecte les dispositions du règlement de zonage;
 Attendu que la zone RA/AA4 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et
 d'intégration architecturale;
 Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation

En conséquence :

Il est proposé par

accordé à Monsieur Charles Pilon le permis de construction demandé pour la construction d'un cabanon au 20 rue du Boisé, selon les plans soumis.

Rés. 06-392
Permis PIIA
Yvon Paré

Attendu la demande de permis numéro 2006-6-184 pour le changement des fenêtres en bois pour des fenêtres en PVC au 14 montée des Bois;

Attendu que la demande de permis respecte les dispositions du règlement de zonage;

Attendu que la zone RA/D1 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à monsieur Yvon Paré le permis de rénovation demandé au 14 Montée des Bois.

Rés. 06-393
Rue de la
Colline

Attendu la résolution #06-100 du comité consultatif d'urbanisme et la résolution #06-294 du conseil municipal acceptant la cession d'un terrain sur la rue du Flanc pour les fins de parcs et terrains de jeux du développement de la Colline;

Attendu que la superficie de terrain est cédée afin de contribuer au 2% pour fins de parc et terrains de jeux pour les douze (12) lots de la phase II, cadastrés ou non cadastrés, du développement de la rue de la Colline ;

Attendu qu'il n'avait pas été précisé que la municipalité devra rembourser les frais de 2% pour les lots 408-18, 408-19 et 408-20 déjà cadastrés et inclus dans la phase II du projet, soit un montant de 2 554 \$;

Attendu que la superficie de terrain requise est de 374 mètres carrés;

Attendu que le terrain proposé couvre une superficie de 689 mètres carrés;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de rembourser à monsieur Jean-Pierre Lévesque un montant de 2 554 \$ qu'il avait déjà payé pour fins de parc et terrain de jeux pour les lots 408-18, 408-19 et 408-20 de la phase II du développement de la rue de la Colline, une fois que la cession du terrain pour parcs et terrain de jeux, sur la rue du Flanc, sera complétée.

Rés. 06-394
Autorisation
spéciale
Pierre Gagné

Attendu la demande de construction de monsieur Pierre Gagné pour un nouveau chalet au 192 rue du Lac-d'Argent ;

Attendu la demande d'autorisation spéciale afin de conserver le chalet actuel durant la période de construction du nouveau ;

Attendu que l'ancien chalet sera déplacé ou démolie une fois la nouvelle construction entamée ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accorder à monsieur

Pierre Gagné une autorisation spéciale pour démolir ou déplacer son ancien chalet au plus tard 12 mois suivant la date d'émission du permis de construction. Toutefois, il devra déposer un montant de 2 000 \$ que la municipalité pourra utiliser pour démolir son ancien chalet si ce dernier ne l'est pas dans le délai prévu. Ce montant lui sera remboursé s'il respecte cet engagement.

Rés. 06-395
Permis PIIA
Jean-Roch
Boudreault

Attendu la demande de permis numéro 2006-4-179 pour la construction d'un cabanon au 29 rue de la Cavée;

Attendu que la demande de permis respecte les dispositions du règlement de zonage;

Attendu que la zone RA/B3 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à monsieur Jean-Roch Boudreault le permis de construction demandé pour la construction d'un cabanon au 29 rue de la Cavée.

Rés. 06-396
Permis PIIA
Gilles Lemay

Attendu la demande de permis numéro 2006-6-204 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 54 rue de la Colline;

Attendu que la demande de permis doit respecter les dispositions du règlement de zonage;

Attendu que la zone RA/A5 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à monsieur Gilles Lemay le permis de construction demandé pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 54 rue de la Colline, selon les plans soumis. Il est toutefois exigé que la politique de plantation et d'abattage d'arbres soit respectée.

Rés. 06-397
Permis PIIA
Jean Allard

Attendu la demande de permis numéro 2006-4-205 pour l'agrandissement de la résidence unifamiliale située au 73 rue des Carouges;

Attendu que la demande de permis respecte les dispositions du règlement de zonage;

Attendu que la zone RA/B5 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable

pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à monsieur Jean Allard le permis de construction demandé pour l'agrandissement de sa résidence du 73 rue des Carouges, selon les plans soumis.

Rés. 06-398 Attendu la demande de permis numéro 2006-3-206 pour la construction d'une unifamiliale isolée au 30 rue du Franc-Clos;

Permis PIIA Attendu que la demande de permis doit respecter les dispositions du règlement de zonage;

Louis- Attendu que la zone RA/AA4 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et François- d'intégration architecturale;

François- Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;

Lessard Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à monsieur Louis-François Lessard le permis de construction demandé pour une résidence unifamiliale isolée au 30 rue du Franc-Clos, selon les plans soumis. Il est toutefois exigé que la politique de plantation et d'abattage d'arbres soit respectée.

Rés. 06-399 Attendu la demande de permis numéro 2006-6-207 pour l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 2465 avenue Royale;

Permis PIIA Attendu que la demande de permis respecte les dispositions du règlement de zonage;

Linda Attendu que la zone RA/D1 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et Bouchard d'intégration architecturale;

Bouchard Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à madame Linda Bouchard le permis de construction demandé pour l'agrandissement de sa résidence du 2465 avenue Royale, selon les plans soumis.

Rés. 06-400 Attendu la demande de permis numéro 2006-6-208 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 81 rue des Gradins;

Permis PIIA Attendu que la demande de permis doit respecter les dispositions du règlement de zonage;

Const. André Attendu que la zone RA/A6 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et Rousseau d'intégration architecturale;

Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à Construction André Rousseau le permis de construction demandé pour une résidence unifamiliale isolée au 81 rue des Gradins, selon les plans soumis. Il est toutefois exigé que la politique de plantation et d'abattage d'arbres soit respectée.

Rés. 06-401
Permis PIIA
Jean Doré

Attendu la demande de permis numéro 2006-3-209 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 21 rue du Marais;

Attendu que la demande de permis doit respecter les dispositions du règlement de zonage;

Attendu que la zone RA/A2 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable pour l'émission de ce permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde à monsieur Jean Doré le permis de construction demandé pour une résidence unifamiliale isolée au 21 rue du Marais, selon les plans soumis. Il est toutefois exigé que la politique de plantation et d'abattage d'arbres soit respectée.

Rés. 06-402
Adoption
règl. #06-512

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement numéro 06-512 concernant la circulation des véhicules lourds sur le pont du rang St-Nicolas. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

Rés. 06-403
Adoption
règl. #06-513

Il est proposé par madame Monique Goulet, appuyée par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement numéro 06-513 décrétant l'installation de réservoirs incendie souterrains et prévoyant un emprunt de 200 000 \$ pour en acquitter le coût. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

Rés. 06-404
Adoption
règl. #06-514

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette, appuyé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement numéro 06-514 décrétant des travaux de drainage d'une source sur la rue des Sources et prévoyant un taux de répartition des coûts. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Yvon-Paul Morissette à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant le règlement #00-405 concernant les nuisances. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. 06-405
Clôture
réservoir

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la soumission #3718 de Clôture Alpha, au montant de 3 800 \$ + taxes, pour les modifications à apporter à la clôture du réservoir d'eau potable de la rue de la Reine.

Rés. 06-406 Glissière de sécurité	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal retienne les services des Entreprises Ployard 2000 inc. pour l'installation d'une glissière de sécurité à l'extrémité de la rue des Jardins, pour la réparation et le prolongement d'une glissière sur l'avenue Royale, dans la côte du Moulin et pour le remplacement d'accessoires de glissière endommagés.
Rés. 06-407 Formation des élus	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal inscrive madame Lyse Gingras et monsieur Robert Pilote aux cours suivants, offerts par la Fédération québécoise des municipalités :
	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le rôle de l'élu en urbanisme et en environnement</i> qui se tiendra le 25 novembre 2006 à Portneuf, au coût de 195 \$/personne + taxes; et - <i>La gestion financière de la municipalité</i> qui se tiendra le 13 octobre 2006 à Québec, au coût 250 \$/personne + taxes.
Rés. 06-408 Facture rue du Mont-Ferréol	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal paie la facture de Réal Lachance, au montant de 403,70\$, pour des travaux effectués dans la rue du Mont-Ferréol. Ce montant sera payé à partir des montants perçus en vertu du règlement #01-429 (03-456). Une subvention correspondant à 7.9% du coût de la facture est appliquée conformément à la politique municipale;
Rés. 06-409 Facture rue du Lac-d'Argent	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal paie la facture de Déneigement Daniel Lachance inc., au montant de 2 032,57\$, pour des travaux effectués dans la rue du Lac-d'Argent. Ce montant sera payé à partir des montants perçus en vertu du règlement #93-301. Une subvention correspondant à 7.9% du coût de la facture est appliquée conformément à la politique municipale;
Rés. 06-410 Destruction d'archives	Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal procède à la destruction des archives suivantes : <ul style="list-style-type: none"> 1.1 Administration: Généralités <ul style="list-style-type: none"> Tous les documents généraux relatifs à l'administration, antérieurs au 1^{er} janvier 2004, sont détruits. 1.3.1 Administration: Assurances (réclamations) <ul style="list-style-type: none"> Tous les dossiers de réclamation réglés, antérieurs au 1^{er} janvier 2004, sont détruits. 1.3.1 Administration: Assurances (généralités) <ul style="list-style-type: none"> Tous les documents généraux concernant les assurances, antérieurs au 1^{er} janvier 2004, sont détruits. 1.3.4/9 Administration: Soumissions non retenues <ul style="list-style-type: none"> Toutes les soumissions déposées et non retenues, antérieures au 1^{er} janvier 2004, sont détruites. 1.3.8 Administration: Relations publiques <ul style="list-style-type: none"> Tous les documents relatifs aux relations publiques, antérieurs au 1^{er} janvier 2004, sont détruits.

1.4.2/1 Administration: Rôle d'évaluation

Tous les rôles d'évaluation intérimaires et registres des mises à jour, antérieurs au 1^{er} janvier 2003, sont détruits.

1.4.2/2 Administration: Rôle de perception

Tous les rôles de perception, antérieurs au 1^{er} janvier 1996, sont détruits.

1.4.2/4 Administration: Taxes de secteur (règlements municipaux)

Tous les documents relatifs aux taxes de secteur des règlements municipaux, antérieurs à 1995, sont détruits.

1.4.3/5 Administration: Demandes de renseignement

Toutes les demandes de renseignement, antérieures au 1^{er} janvier 2004, sont détruites.

1.4.7/8 Administration: Enregistrement des chiens

Tous les registres d'enregistrement des chiens et les avis suite à des plaintes, antérieurs au 1^{er} janvier 2004, sont détruits.

1.5.1 Administration: Groupements et associations

Tous les documents d'information de groupements ou d'associations, antérieurs au 1^{er} janvier 2004, sont détruits.

1.5.2 Administration: Compagnies

Tous les documents d'information de compagnies, antérieurs au 1^{er} janvier 2004, sont détruits.

1.5.4 Administration: Organismes

Tous les documents d'information d'organismes, antérieurs au 1^{er} janvier 2004, sont détruits.

2.1 Finances: Généralités

Tous les documents généraux concernant les finances, antérieurs au 1^{er} janvier 2003, sont détruits.

2.6 Finances: Paiement des comptes

Toutes les factures relatives au paiement des comptes, antérieurs au 1^{er} janvier 1999, sont détruites.

2.8 Finances: Subventions accordées

Toutes les demandes de subvention, antérieures au 1^{er} janvier 1999, sont détruites

2.9.1/1 Finances: Comptes de taxes

Tous les comptes de taxes municipales, les reçus, les journaux des revenus et

encaissements et la correspondance, antérieurs au 1^{er} janvier 1999, sont détruits.

2.9.2 Finances: Comptes à recevoir

Tous les comptes à recevoir (mutations immobilières, factures générales, correspondance), antérieurs au 1^{er} janvier 1999, sont détruits.

2.9.3 Finances: Compensation et remboursement

Toutes les compensations et remboursements gouvernementaux, antérieurs au 1^{er} janvier 1999, sont détruits.

2.9.4/1 Finances: Demandes de subvention

Toutes les demandes de subvention refusées sont détruites

2.9.4/2 Finances: Subventions accordées

Toutes les subventions accordées, antérieures au 1^{er} janvier 1999, sont détruites.

2.9.5/2 Finances: Revenus de placement

Tous les documents relatifs aux revenus de placement, antérieurs au 1^{er} janvier 1999, sont détruits.

2.10 Finances: Transactions bancaires

Tous les chèques, les copies de chèques, les bordereaux de dépôt, les états de compte de la Caisse et la correspondance, antérieurs au 1^{er} janvier 1998, sont détruits.

3.3.1 Gestion du personnel: Dossiers individuels

Tous les dossiers individuels dont ils ne sont plus à l'emploi de la municipalité depuis 10 ans, sont détruits.

3.3.2/2 Gestion du personnel: Heures de travail

Tous les documents relatifs aux heures de travail, antérieurs au 1^{er} janvier 2001, sont détruits.

3.3.4 Gestion du personnel: Assurance emploi

Tous les documents relatifs à l'assurance emploi, antérieurs au 1^{er} janvier 1999, sont détruits

3.3.5 Gestion du personnel: Accidents du travail

Tous les documents relatifs aux accidents de travail, antérieurs au 1^{er} janvier 1999, sont détruits.

3.3.7 Gestion du personnel: Rémunération, traitement, salaire

Tous les documents relatifs à la rémunération des employés (livres de paye, T4, sommaire) antérieurs au 1^{er} janvier 1999, sont détruits.

3.4.2 Gestion du personnel : Demande de personnel

Tous les documents relatifs à la demande de personnel, antérieurs au 1^{er} janvier 2004, sont détruits.

3.4.3 Dotation en personnel: Offres de service

Toutes les offres de service, antérieures au 1^{er} janvier 2004, sont détruites.

3.7 Gestion du personnel: Cessation d'emploi

Les cessations d'emploi, antérieures au 1^{er} janvier 1999, sont détruites.

4.3 Matériel, équipement et fourniture: Acquisitions

Tous les documents concernant l'acquisition de matériel, d'équipements et de fournitures, antérieurs au 1^{er} janvier 2004, sont détruits.

7.3.2 Voirie: Calendrier des travaux

Tous les échéanciers et les comptes rendus des dépenses en voirie, antérieurs au 1^{er} janvier 2001, sont détruits.

7.3.5 Voirie: Plaintes

Toutes les plaintes réglées, antérieures au 1^{er} janvier 2005, sont détruites.

7.4.1 Voirie : Neige généralités

Tous les documents relatifs à la neige en général, antérieurs au 1^{er} janvier 2004, sont détruits.

7.4.3 Voirie : Demande de déneigement

Tous les documents relatifs aux demandes de déneigement, antérieurs au 1^{er} janvier 2003, sont détruits.

7.4.4 Voirie : Plaintes déneigement

Tous les documents relatifs aux plaintes de déneigement, antérieurs au 1^{er} janvier 2003, sont détruits.

7.5.1 Voirie: Éclairage des rues - Généralité

Tous les documents et les demandes relatifs à l'éclairage public des rues, antérieurs au 1^{er} janvier 2003, sont détruits.

7.6.1 Voirie : Circulation généralités

Tous les documents relatifs à la circulation en général, antérieurs au 1^{er} janvier 2003, sont détruits.

7.6.2 Voirie : Signalisation

Tous les documents relatifs à la signalisation, antérieurs au 1^{er} janvier 2003, sont détruits.

8.3.2.2 Aqueduc et égout: Contrôle et analyse

Tous les relevés et les rapports d'analyse bactériologique, antérieurs au 1^{er} janvier 2001, sont détruits.

8.3.3.3 Aqueduc et égout : Inspection

Tous les relevés d'inspection des stations de pompage d'assainissement des eaux usées, antérieurs au 1^{er} janvier 2001, sont détruits.

8.3.3.5 Aqueduc et égout: Raccordement au réseau

Toutes les demandes de raccordement au réseau d'aqueduc et/ou d'égout, antérieures au 1^{er} janvier 2004, sont détruites.

8.4.1 Enlèvement et destruction des ordures: Généralités

Tous les documents généraux concernant l'enlèvement et la destruction des ordures, antérieurs au 1^{er} janvier 2004, sont détruits.

9.3.2.2 Plan de zonage de la municipalité / infractions

Toutes les lettres d'infraction dont la situation est réglée avant le 1^{er} janvier 2005, sont détruites.

Le tout conformément au calendrier de conservation approuvé par le ministère des Affaires culturelles.

Rés. 06-411 Attendu que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* et de ses annexes;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu :

- Que la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;
- Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du 5 septembre 2006 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui

- a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;
- Que la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Rés. 06-412 Confirmation MDDE	Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur confirmant que les travaux de raccordement des rues de la Colline et du Sommet Phase III (projet Q80000) sont conformes à l'autorisation accordée.
Rés. 06-413 Climatiseurs	Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la proposition de La Bil inc. pour l'entretien du système de climatisation, au printemps 2007, pour un montant de 760 \$ + taxes.
Réclamation 150 rue des Libellules	<p>Attendu que le propriétaire du 150 rue des Libellules a soumis une réclamation pour deux (2) arbres qui auraient été endommagés par l'entrepreneur en déneigement;</p> <p>Attendu que cette réclamation a été soumise aux assureurs de la municipalité et à l'entrepreneur en déneigement;</p> <p>Attendu que l'un et l'autre dénient toute responsabilité dans ce dossier;</p> <p>Attendu que les membres du conseil municipal sont d'avis qu'il y a lieu de donner satisfaction au réclamant;</p>
	<p><u>En conséquence :</u></p> <p>Il est proposé par monsieur Germain Tremblay que le conseil municipal accorde le contrat à monsieur Réjean Morency pour remplacer les deux (2) conifères endommagés au 150 rue des Libellules, pour un montant de 400 \$.</p> <p>Cette proposition n'étant pas appuyée, est rejetée.</p>
Rés. 06-414 Délégation M.R.C.	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal mandate le maire suppléant, monsieur Yvon-Paul Morissette, à assister aux réunions et aux sessions de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré lorsque le maire ne peut s'y présenter.
Rés. 06-415 Sec.-trés. Aréna	<p>Attendu que le secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de l'Aréna de la Côte-de-Beaupré prendra sa retraite de la municipalité de St-Tite-des-Caps à la fin de l'année 2006;</p> <p>Attendu que le secrétaire-trésorier a informé les membres de la Régie intermunicipale de l'Aréna de la Côte-de-Beaupré qu'il est intéressé à poursuivre son travail à la Régie pour quelques années encore;</p> <p>Attendu que les membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'Aréna de la Côte-de-Beaupré sont satisfaits de ses services et sont d'accord avec cette demande;</p> <p>Attendu qu'en vertu de l'entente intermunicipale il est prévu que le poste de secrétaire-trésorier doit être occupé par un secrétaire-trésorier de l'une des municipalités participantes;</p> <p>Attendu que la Régie intermunicipale de l'Aréna de la Côte-de-Beaupré demande de surseoir à cette clause;</p>

Attendu que les membres du conseil municipal sont favorables à cette demande;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de l'Aréna de la Côte-de-Beaupré, monsieur Gilles Ménard, à poursuivre son travail jusqu'au bon vouloir du conseil d'administration de cet organisme.

Rés. 06-416 Considérant la résolution #2006-537 adoptée par la Régie intermunicipale de l'Aréna de la Côte-de-Beaupré, lors de sa réunion du 29 août 2006;

Considérant que l'investissement important réalisé par les municipalités à l'aréna, dans les dernières années, visait principalement à permettre le développement du hockey-études;

Considérant que toute décision de la Commission Scolaire des Premières-Seigneuries se rapportant au hockey ne devrait en aucun cas fragiliser le programme actuellement offert;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal rappelle à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries que les municipalités ont accepté d'investir à l'aréna afin d'assurer un programme hockey-études de qualité et que toute décision, allant dans le sens de développer un programme parallèle plus près du grand centre, serait néfaste à plus ou moins long terme à ce qui est offert actuellement.

Rés. 06-417 Attendu que l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q., 2005, chapitre 6) permet à une MRC de confier à une municipalité locale « ...l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus... » à cette Loi;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges autorise messieurs Germain Tremblay, maire et François Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier à signer avec la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré l'entente ayant « ... pour objet de lui confier diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire et de prévoir les modalités de son application. ».

Rés. 06-418 Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal remercie la directrice du Transport adapté Charlevoix, madame Jacynthe Bouchard pour l'aide technique apporté à la municipalité pour la mise sur pied du service de transport adapté sur notre territoire et qu'un présent, d'une valeur approximative de 35 \$ lui sera transmis.

Rés. 06-419 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal verse la dernière tranche de 10 500 \$ à la Bibliothèque municipale « Aux Sources », tel que prévu au budget 2006.

Rés. 06-420 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal nomme monsieur André DesRoches sur le comité de l'eau potable, en remplacement de monsieur Jean-Marie Giguère qui a remis sa démission.

Rés. 06-421 Attendu que le conseil municipal a désigné, en janvier 2006, madame Lyse Gingras, conseillère, pour siéger sur le comité de la politique familiale de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré;

Attendu que depuis sa nomination, madame Gingras a participé à toutes les activités du comité et a assisté, en mai 2006, au colloque du Carrefour action municipale et famille, « Ma municipalité branchée sur les familles »;

Attendu que le mode de fonctionnement du comité de la politique familiale de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré ne correspond pas aux valeurs de madame Gingras et à sa façon de travailler pour les motifs suivants :

- difficulté à recevoir l'ordre du jour et les documents avant les réunions;
- ne pas recevoir le compte rendu des réunions;
- en date de septembre 2006, ne pas connaître le calendrier (date) de réalisation pour l'élaboration et le plan d'action de la politique familiale;
- absence de consultation auprès des organismes du milieu et des citoyens;

Attendu les attentes et l'intérêt manifesté par les membres du comité de la Corporation de développement communautaire de la Côte-de-Beaupré pour participer à l'élaboration de la politique familiale;

Attendu que pour les motifs précédemment énumérés, madame Gingras préfère se retirer du comité;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal informe la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré qu'il désapprouve la façon dont le dossier sur la politique familiale est géré et accepte la démission de madame Lyse Gingras. Une nouvelle personne sera désignée ultérieurement.

Levée de l'assemblée à 21 h 25.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.

ANNEXE "A"

LISTE DES COMPTES PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE DU 5 SEPTEMBRE 2006

604- Centre de rénovation Raymond Boies inc.	361,05\$
605- Excavation DMG inc.	444,70
606- Réjean Morency	508,79
607- René Bédard, avct	977,36
608- Dominique Paré	317,05
609- Office municipal d'habitation de St-Ferréol-les-Neiges	1 828,50
610- Fabrique St-Ferréol	990,00
611- Isabelle Maltais	54,97
612- Marianne Côté	36,46
613- Benoit Lavoie	442,39
614- Chantale Richard	16,65
615- Distribution Aqua-Fauna inc.	2 927,00
616- Suzanne Demers	22,57
617- Pitney Bowes Global Credit Services	142,26
618- Financière Banque Nationale inc.	1 972,80
619- SSQ, Société d'assurance-vie inc.	3 019,92
620- Syndicat des employés municipaux de la Côte-de-Beaupré	353,44
621- Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	1 142,98
622- Bell Canada	277,72
623- Centre Jardin Hamel	180,00
624- Simon Castonguay	159,17
625- Fondation de l'Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré	50,00
626- Chantale Richard	21,46
627- Nathalie Morel	85,47
628- Stellain Sylvain	17,25
629- Autobus Beaupré enr.	2 412,32
630- CMP Mayer inc.	147,28
631- Sciage et Forage de la Capitale inc.	262,08
632- Entreprises Gonet B.G. inc.	4 355,29
633- Trudel & Piché inc.	823,86
634- Béton Projété M.A.H. inc.	21 636,26
635- La Mutuelle des Municipalités du Québec	2 000,00
636- Annick Bertrand	40,00
637- Denis Ouellet	40,00
638- Traiteur La Mère Michel	151,26
639- Germain Tremblay	68,34
640- MBH Mobilier de bureau	2 488,94
641- François Drouin (Petite caisse)	23,43
642- Québec Linge	30,05
643- Claude Cinq-Mars inc.	673,40
644- Station Service du Faubourg	1 231,11
645- Réal Huot inc.	846,08
646- Marc Tremblay inc.	673,77
647- Signotech inc.	1 495,95
648- Groupe CCL	226,76
649- Fédération québécoise des municipalités	74,23
650- Protectron inc.	151,55
651- Produits Capital inc.	77,43
652- Les Éditions Yvon Blais inc.	88,94
653- Laboratoire de l'Environnement LCQ inc.	577,16
654- Technisol	799,29
655- PG Mensys Systèmes d'Information	512,78

656- Pagenet du Canada inc.	869,32\$
657- André Lachance Excavation Terrassement inc.	2 939,92
658- Déneigement Daniel Lachance inc.	3 295,53
659- Réal Lachance	2 803,84
660- Quincaillerie Normand Lachance inc.	1 009,53
3072- Hydro-Québec	1 756,41
3073- Visa Desjardins	103,07
3074- Telus Mobilité	781,22
3075- Rogers Sans-Fil	65,59
3076- Oricom Internet	17,04
3077- Ministre du Revenu du Québec	10 316,76
3078- Receveur Général du Canada	5 033,92
50316- Daniel Paré	444,66
50317- Daniel Paré	465,71
50318- Philippe Thivierge	479,05
50319- Robert Dupont	521,56
50320- Véronique Boudreault	417,81
50321- Emmanuelle Pichard Jolicoeur	196,59
50322- Gabrielle Guilbault	499,26
50323- Marie Julien	380,57
50324- Bertrand Sylvain	200,47
50325- Benoit Lavoie	412,99
50326- Marianne Côté	341,80
50327- Philippe Thivierge	540,98
50328- Robert Dupont	602,70
50329- Daniel Paré	444,64
50330- Philippe Thivierge	493,77
50331- Robert Dupont	536,42
50332- Rock Lajeunesse	462,49
50333- Daniel Lachance	191,80
50334- Germain Tremblay	1 503,97
50335- Yvon-Paul Morissette	772,25
50336- Lyse Gingras	544,08
50337- Robert Pilote	491,87
50338- André Drolet	544,08
50339- Claude Côté	99,58
50340- Lynda Andrews	99,58
50341- Suzanne Morin	99,58
50342- Claude Bilodeau	99,58
50343- Daniel Paré	467,22
50344- Philippe Thivierge	716,14
50345- Robert Dupont	521,56
50346- Rock Lajeunesse	331,25
50347- Daniel Lachance	112,32
50348- Germain St-Hilaire	53,18
50349- Stellain Sylvain	106,36
50350- Martin Sylvain	53,18
50351- Normand Lachance	53,18
50352- Magella Tremblay	53,18
50353- Bertrand Sylvain	126,61
50354- Steeve Lefebvre	53,18
50355- Yvan Lajeunesse	53,18
50356- Simon Lajeunesse	95,72
50357- Jonathan Racine	42,54
500367- François Drouin	727,72
500368- Louisianne St-Gelais	436,80

500369- Bertrand Sylvain	558,91\$
500370- Martin Pouliot	427,29
500371- Isabelle Poitras	140,95
500372- Chantale Richard	308,78
500373- Simon Castonguay	405,47
500374- Jean-Philippe Poulin	415,49
500375- Mélodie Desgagné	447,19
500376- Alex Boisvert	437,81
500377- Alexandra Bélanger	428,79
500378- Isabelle Maltais	735,17
500379- Vanessa Renaud-Hébert	293,48
500380- Marie-Ève Lachance	465,67
500381- Marc Racine	121,35
500382- François Drouin	667,38
500383- Louisianne St-Gelais	456,80
500384- Bertrand Sylvain	843,82
500385- Martin Pouliot	427,30
500386- Isabelle Poitras	140,95
500387- Chantale Richard	556,81
500388- Simon Castonguay	405,47
500389- Marc Racine	279,76
500390- FrançoisDrouin	667,38
500391- Louisianne St-Gelais	436,80
500392- Bertrand Sylvain	662,67
500393- Martin Pouliot	427,29
500394- Isabelle Poitras	140,95
500395- Manon Larouche	291,61
500396- Chantale Richard	556,81
500397- Simon Castonguay	405,47
500398- Kevin Morency-Isabelle	121,58
500399- Marc Racine	121,35
500400- Laurent Habel	484,08
500401- Monique Goulet	544,08
500402- François Drouin	759,73
500403- Louisianne St-Gelais	456,80
500404- Bertrand Sylvain	558,91
500405- Martin Pouliot	427,30
500406- Isabelle Poitras	140,95
500407- Manon Larouche	229,51
500408- Chantale Richard	554,58
500409- Simon Castonguay	405,47
500410- Kevin Morency-Isabelle	15,20
500411- Marc Racine	208,60
500412- Dany Simard	106,36
500413- Rachel Picard	498,80

soient et sont payés.

Je soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la sus-dite municipalité.

Et j'ai signé, ce sixième jour du mois de septembre deux mille six.

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.

